

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS D'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT	ASSURANCE-VIE TEMPORAIRE 10 ans			ASSURANCE-VIE TEMPORAIRE 20 ans			ASSURANCE-VIE TEMPORAIRE 30 ans	ASSURANCE-VIE TEMPORAIRE JUSQU'À 65 ans	
	LONDON LIFE : Assurance-vie temporaire – Temporaire 10 ans	GREAT-WEST : Assurance-vie temporaire – Temporaire 10 ans	CANADA VIE : Assurance vie temporaire Simplificité privilégiée – Temporaire 10 ans	LONDON LIFE : Assurance-vie temporaire – Temporaire 20 ans	GREAT-WEST : Assurance-vie temporaire – Temporaire 20 ans	CANADA VIE : Assurance vie temporaire Simplificité privilégiée – Temporaire 20 ans	CANADA VIE : Assurance vie temporaire Simplificité privilégiée – Temporaire 30 ans	CANADA VIE : Assurance vie temporaire Simplificité privilégiée – Temporaire jusqu'à 65ans	
Âges à l'établissement :	Non-fumeur : 18 à 75ans Fumeur : 15 à 75ans			Non-fumeur : 18 à 65 ans Fumeur : 15 à 65 ans			Non-fumeur : 18 à 55 ans Fumeur : 15 à 55 ans	Non-fumeur : 18 à 45 ans Fumeur : 15 à 45 ans	
Montants minimums d'établissement	Moins de 50 ans : 100 000 \$ 50 ans et plus : 50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	Moins de 50 ans : 100 000 \$ 50 ans et plus : 50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$		
Tranches de primes	Tranche 1 : Moins de 250 000 \$ Tranche 2 : 250 000 \$ à 499 999 \$ Tranche 3 : 500 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 4 : 1 000 000 \$ à 4 999 999 \$ Tranche 5 : 5 000 000 \$ à 9 999 999 \$ Tranche 6 : 10 000 000 \$ et plus			Tranche 1 : moins de 250 000 \$ Tranche 2 : 250 000 \$ à 499 999 \$ Tranche 3 : 500 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 4 : 1 000 000 \$ à 4 999 999 \$ Tranche 5 : 5 000 000 \$ à 9 999 999 \$ Tranche 6 : 10 000 000 \$ et plus			Tranche 1 : moins de 250 000 \$ Tranche 2 : 250 000 \$ à 499 999 \$ Tranche 3 : 500 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 4 : 1 000 000 \$ à 4 999 999 \$ Tranche 5 : 5 000 000 \$ à 9 999 999 \$ Tranche 6 : 10 000 000 \$ et plus		
Échéance	85 ans			85 ans			85 ans	65 ans	
Prestation de décès	Uniforme			Uniforme			Uniforme		
Droit de transformation :	– En assurance permanente : jusqu'à 70 ans ou deux ans après l'établissement pour les titulaires de 69 ans et plus – En Temporaire 20 ans : jusqu'à 65 ans ou avant le 7 ^e anniversaire de la police, selon la première éventualité* – En Temporaire 30 ans ou Temporaire jusqu'à 65 ans : jusqu'à l'âge maximal à l'établissement du nouveau produit temporaire ou avant le 7 ^e anniversaire de police, selon la première éventualité*			– En assurance permanente : jusqu'à 70 ans – En Temporaire 30 ans ou Temporaire jusqu'à 65 ans : jusqu'à l'âge maximal à l'établissement du nouveau produit temporaire ou avant le 7 ^e anniversaire de police, selon la première éventualité*			– En assurance permanente : jusqu'à 70 ans – En Temporaire jusqu'à 65 ans : jusqu'à 35 ans ou avant le 7 ^e anniversaire de la police, selon la première éventualité*	– En assurance permanente : jusqu'à 60 ans*	
Période de paiement de primes	Primes payables jusqu'à 85 ans			Primes payables jusqu'à 85 ans			Primes payables jusqu'à 85 ans	Primes payables jusqu'à 65 ans	
Type de protection :	– Protection sur une tête – Protection conjointe payable au premier décès			– Protection sur une tête – Protection conjointe payable au premier décès			– Protection sur une tête – Protection conjointe payable au premier décès		
Produit renouvelable?	Oui**			Oui**			Oui**	Non	
Prestation de survivant	Oui			Oui			Oui		
Option d'échange (polices conjointes seulement)	Oui			Oui			Oui		
Tarifification privilégiée	Oui			Oui			Oui		

* Doit également être après le premier anniversaire de police. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les produits, consultez le guide du conseiller sur l'assurance vie temporaire Simplificité privilégiée.

** Sous réserve des limites d'âge stipulées dans la police.

À noter : Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits, veuillez consulter la page Assurance temporaire : les incontournables.

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS D'ASSURANCE VIE AVEC PARTICIPATION

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT	PRODUITS À VALEUR DE RACHAT ANTICIPÉE			PRODUITS À VALEUR DE RACHAT DIFFÉRÉE		
	LONDON LIFE : Générateur de patrimoine	GREAT-WEST : Patrimoine Plus	CANADA VIE : Le Réalisateur – Patrimoine	LONDON LIFE : Générateur de succession	GREAT-WEST : Succession Plus	CANADA VIE : Le Réalisateur – Succession
Âges à l'établissement :	Protection sur une tête – Primes payables jusqu'à 100 ans : 0 – 85 ans; Max 20 : 0 – 80 ans Protection conjointe payable au premier décès ou payable au dernier décès – Primes payables jusqu'à 100 ans : 18 – 85 ans; Max 20 : 18 – 80 ans			Protection sur une tête – Primes payables jusqu'à 100 ans : 0 – 85 ans; Max 20 : 0 – 80 ans Protection conjointe payable au premier décès ou payable au dernier décès – Primes payables jusqu'à 100 ans : 18 – 85 ans; Max 20 : 18 – 80 ans		
Montants minimums d'établissement	Protection sur une tête : 15 000 \$ Protection conjointe : 50 000 \$	Protection sur une tête : 25 000 \$ Protection conjointe : 50 000 \$		Protection sur une tête : 15 000 \$ Protection conjointe : 50 000 \$	Protection sur une tête : 25 000 \$ Protection conjointe : 50 000 \$	
Tranches de primes	Tranche 1 : 15 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 4 : 1 000 000 \$ et plus	Tranche 1 : 25 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 4 : 1 000 000 \$ et plus		Tranche 1 : 15 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 4 : 1 000 000 \$ et plus	Tranche 1 : 25 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 4 : 1 000 000 \$ et plus	
Période de paiement de primes	– Primes payables jusqu'à 100 ans – Primes payables pendant un maximum de 20 ans			– Primes payables jusqu'à 100 ans – Primes payables pendant un maximum de 20 ans		
Type de protection :	– Protection sur une tête – Protection conjointe payable au premier décès – Protection conjointe payable au dernier décès – Primes payables jusqu'au premier ou au dernier décès			– Protection sur une tête – Protection conjointe payable au premier décès – Protection conjointe payable au dernier décès – Primes payables jusqu'au premier ou au dernier décès		
Valeur de rachat garantie	Disponible à compter de la première année contractuelle	Disponible à compter de la première année contractuelle	Disponible à compter de la première année contractuelle	Disponible à compter de la 6 ^e année contractuelle	Disponible à compter de la 7 ^e année contractuelle	Disponible à compter de la 6 ^e année contractuelle
Options de participation	– Bonifications d'assurance libérée (BAL) – Éconovie – Versement en espèces	– Bonifications d'assurance libérée (BAL) – Majoration – Versement en espèces	– Bonifications d'assurance libérée (BAL) – Majoration de la protection (MP) – Versement en espèces	– Bonifications d'assurance libérée (BAL) – Éconovie – Versement en espèces	– Bonifications d'assurance libérée (BAL) – Majoration – Versement en espèces	– Bonifications d'assurance libérée (BAL) – Majoration de la protection (MP) – Versement en espèces
Prestation de survivant	Oui			Oui		
Option d'échange (polices conjointes seulement)	Non			Non		
À noter : Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits, veuillez consulter la page Assurance vie avec participation : les incontournables.						

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS D'ASSURANCE VIE UNIVERSELLE

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT	PRODUIT AVEC CDA CROISSANT ANNUELLEMENT, PRIMES PAYABLES JUSQU'À 85 ans			PRODUIT AVEC CDA UNIFORME			PRODUIT AVEC CDA À PÉRIODE DÉTERMINÉE DE VERSEMENT		
	LONDON LIFE : CDA croissant annuellement, primes payables jusqu'à 85 ans	GREAT-WEST : CDA croissant annuellement, primes payables jusqu'à 85 ans	CANADA VIE : CDA croissant annuellement, primes payables jusqu'à 85 ans	LONDON LIFE : CDA uniforme	GREAT-WEST : CDA uniforme	CANADA VIE : CDA uniforme	LONDON LIFE : CDA à période déterminée de versement	GREAT-WEST : CDA à période déterminée de versement	CANADA VIE : CDA à période déterminée de versement
Âges à l'établissement :	Protection sur une tête : 0 – 65 ans Protection conjointe payable au premier décès : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 65 ans Protection conjointe payable au dernier décès : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 65 ans			Protection sur une tête : 18 – 85 ans Protection conjointe payable au premier décès : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 85 ans Protection conjointe payable au dernier décès : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 85 ans et 85 ans pour la personne assurée la plus âgée			Protection sur une tête : 10 ans : 0 – 85 ans; 15 ans : 0 – 85 ans; 20 ans : 0 – 80 ans Protection conjointe payable au premier décès – 10 ans et 15 ans : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 85 ans Protection conjointe payable au premier décès – 20 ans : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 80 ans Protection conjointe payable au dernier décès – 10 ans et 15 ans : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 85 ans et 85 ans pour la personne assurée la plus âgée Protection conjointe payable au dernier décès – 20 ans : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 80 ans et 85 ans pour la personne assurée la plus âgée		
Montants minimums d'établissement	Protection sur une tête : 25 000 \$ Protection conjointe : 50 000 \$			Protection sur une tête : 25 000 \$ Protection conjointe : 50 000 \$			Protection sur une tête : 25 000 \$ Protection conjointe : 50 000 \$		
Tranches de primes	Tranche 1 : 25 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 499 999 \$ Tranche 4 : 500 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 5 : 1 000 000 \$ et plus			Tranche 1 : 25 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 499 999 \$ Tranche 4 : 500 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 5 : 1 000 000 \$ et plus			Tranche 1 : 25 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 499 999 \$ Tranche 4 : 500 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 5 : 1 000 000 \$ et plus		
Frais afférents au coût de l'assurance (CDA)	Payables jusqu'à 85 ans			Payables jusqu'à 100 ans			10 ans : payables pendant 120 mois 15 ans : payables pendant 180 mois 20 ans : payables pendant 240 mois		
Valeur de rachat garantie	Non			Non			À compter du 5 ^e anniversaire de protection (début de la 6 ^e année)		
Options de prestation de décès	– Protection plus – Uniforme			– Protection plus			– Protection plus		
Prestation de survivant	Oui			Oui			Oui		
Option d'échange (polices conjointes seulement)	Oui			Oui			Oui		
Frais de rachat (pourcentage de la prime cible)	1 ^{re} année : 125; 2 ^e année : 200; 3 ^e année : 300; 4 ^e année : 400; 5 ^e année : 400; 6 ^e année : 400; 7 ^e année : 200; 8 ^e année : 100; 9 ^e année : 50			1 ^{re} année : 125; 2 ^e année : 200; 3 ^e année : 300; 4 ^e année : 400; 5 ^e année : 400; 6 ^e année : 400; 7 ^e année : 200; 8 ^e année : 100; 9 ^e année : 50			Non		

À noter : Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits, veuillez consulter la page Vie universelle : les incontournables.